



Votre **enfant** doit prendre un **médicament** à l'école de façon ponctuelle ou quotidienne.

Connaissez-vous vos responsabilités?

1 Avisez l'école et le service de garde

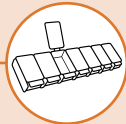
Je communique avec l'école pour connaître la procédure. L'école vous fournira un formulaire à compléter pour autoriser la distribution ou l'administration d'un médicament à votre enfant.



2 Assurez-vous que les conditions suivantes sont remplies¹



Le formulaire d'autorisation de l'école a été complété et signé.



Le médicament est préparé et prêt à être administré.



Le médicament est accompagné de l'étiquette de la pharmacie ou d'un document indiquant clairement les consignes d'administration (raison, date, heure, fréquence d'administration, durée du traitement).



Notez qu'aucun médicament ne sera distribué ou administré par l'école si les conditions précédentes ne sont pas remplies.

3 Restez disponible

Si votre enfant a un problème de santé qui requiert qu'un médicament lui soit administré, vous êtes responsable d'informer et de former le personnel scolaire. En fonction de la situation, un plan de soins ou d'urgence pourrait être élaboré en collaboration avec l'infirmière de l'école et elle pourra vous accompagner pour la formation du personnel au besoin.

Votre contribution est essentielle dans les premiers jours de la prise d'un nouveau médicament. Il est possible que l'école vous demande d'assumer l'administration du médicament le temps qu'un responsable soit identifié ou que l'infirmière soit mise au courant.



Rappelez-vous que comme parent vous êtes responsable de votre enfant et votre collaboration avec l'école est essentielle pour assurer sa sécurité et celle des autres élèves.

Pour toutes questions adressez-vous à la direction de l'école.

¹ Les médicaments se présentent sous plusieurs formes : pilule, crème, gouttes, sirop, pompe, injection, etc.

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 